

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1168

15 juin 2006

SOMMAIRE

Altis Fund	56027	GIP Invest Holding S.A., Luxembourg	56062
Amuco S.A.H., Luxembourg	56061	Globe Interfin Holding S.A., Luxembourg	56059
Ana Holding S.A., Luxembourg	56056	Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Luxembourg	56036
Autodis S.A., Esch-sur-Alzette	56055	Immobilière Albert, S.à r.l., Bascharage	56023
Belleville S.A., Luxembourg	56043	Incometric Fund	56034
Belleville S.A., Luxembourg	56043	Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg	56064
Belleville S.A., Luxembourg	56043	International Building Investments S.A., Luxembourg	56062
Belleville S.A., Luxembourg	56043	Investment Solutions S.A., Strassen	56058
brauco.invest	56028	IT4ALL, S.à r.l., Luxembourg	56027
C.R. Entreprises S.A., Luxembourg	56056	J.B. Technological Investments Holding S.A., Luxembourg	56018
Capitalia Luxembourg S.A., Luxembourg	56035	Jacmel Lux, S.à r.l., Luxembourg	56046
Capitalia Luxembourg S.A., Luxembourg	56036	Jaipur Corporation S.A., Luxembourg	56058
CFC Finance S.A., Luxembourg	56046	Konnick Invest S.A., Luxembourg	56057
Challenger Global Fonds	56026	LFM Watch S.A., Luxembourg	56042
ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., Luxembourg	56044	LUX-Helios	56027
Collvry (Lux), S.à r.l., Luxembourg	56040	Lux-Stratos	56028
CommTrust Invest.	56025	Lux-TopWorld	56028
Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxembourg	56063	Luxono, S.à r.l., Luxembourg	56028
D'Hely's Traiteur S.A., Dudelange	56052	Luxono, S.à r.l., Luxembourg	56034
Danismac S.A.H., Luxembourg	56024	M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg	56026
Davis S.A.H., Luxembourg	56057	M.R.I. Investments S.A.H., Luxembourg	56062
Deka-Institutionell	56034	Master Strategy Warburg	56026
Dharma Investment S.A., Luxembourg	56063	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg	56019
Dimension Data Financial Services S.A., Luxembourg	56018	Meespierson Privileged Investors, Sicav, Luxembourg	56063
Distribution Holdings S.A., Luxembourg	56064	Meespierson Specials Fund, Sicav, Luxembourg ..	56062
Eikon Invest IV Holding S.A., Luxembourg	56039	Mondofinance International S.A., Luxembourg ..	56059
Eikon Invest IV Holding S.A., Luxembourg	56039	Nylof S.A.H., Luxembourg	56057
Eikon Invest VIII Holding S.A., Luxembourg	56039	PCC Invest S.A., Strassen	56058
European Business Management S.A., Luxembourg	56056	Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	56019
Flexifund, Sicav, Luxembourg	56024	Primera Fund, Sicav, Luxembourg	56023
Fortis Alpha Strategies, Sicav, Luxembourg	56019	RBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56035
Fortis Global Opportunities Hedge Fund, Sicav, Luxembourg	56019	RBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56035
Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg	56024	Regidor Holding S.A., Luxembourg	56061
Fortis Personal Portfolio FoF, Sicav, Luxembourg	56024	Rordi Holding S.A., Luxembourg	56061
Fortis Personal Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	56026	SAIRDEFI, Société Anonyme Internationale de	

<p>Recherches et de Développements Financiers S.A., Luxembourg. 56025</p> <p>SAIRDEFI, Société Anonyme Internationale de Recherches et de Développements Financiers S.A., Luxembourg. 56025</p> <p>Saltus S.A., Luxembourg 56056</p> <p>Seafin S.A., Luxembourg 56061</p> <p>SFF (Société Financière et Foncière) S.A., Lu-</p>	<p>xembourg 56055</p> <p>T.W.S.L., Truck Washing Service Luxembourg, S.à r.l., Bridel. 56039</p> <p>Tarante Holding S.A., Luxembourg 56058</p> <p>THB 70 S.A., Luxembourg 56037</p> <p>Tigoni Holding S.A., Strassen 56059</p> <p>TMF Sicav, Luxembourg. 56059</p> <p>Vpoint, S.à r.l., Dudelange 56046</p>
---	---

J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.731.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 février 2006, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Marion Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur en son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030064/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DIMENSION DATA FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 110.251.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 24 janvier 2006:

La démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Ulrich Max Mueller, Chief Executive Officer Europe, demeurant Parkstrasse, 53, D-52449 Baesweiler (Allemagne);

- Monsieur André Botha, Chief Operating Officer Europe, demeurant Tannenweg, 11, D-61476 Kronberg (Allemagne).

La nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Russel Edward Bolan, Chief Executive Officer Europe, demeurant Meadow Court, Whitmore Vale, Grayshott, Hindhead, Surrey GU26 6JB (Grande-Bretagne);

- Monsieur Andrew David Coulsen, Chief Operating Officer Europe, demeurant Wilmcote, Green End Road, Radnage, High Wycombe, Bucks HP 14 4BZ (Grande-Bretagne);

- Monsieur Pierre Dumont, Managing Director Central Europe, demeurant rue du Moulin, 1, B-5081 La Bruyère (Belgique);

- Madame Anne Thonon, Chief Financial Officer Europe, demeurant boulevard Lambermont, 462, B-1030 Bruxelles (Belgique),

pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 janvier 2006 les décisions suivantes:

- Nomination en qualité de réviseur de la société DELOITTE, société anonyme, avec siège social 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009;

- Monsieur Russel Edward Bolan, Chief Executive Officer Europe, demeurant Meadow Court, Whitmore Vale, Grayshott, Hindhead, Surrey GU26 6JB, est nommé Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2006.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030214/592/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

MEESPIERSON-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07374 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MEESPIERSON-STRATEGY*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047461/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FORTIS ALPHA STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 103.301.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07381, ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FORTIS ALPHA STRATEGIES*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047462/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FORTIS GLOBAL OPPORTUNITIES HEDGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 104.440.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07401 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FORTIS GLOBAL OPPORTUNITIES HEDGE FUND*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047464/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par devant Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43579, constituée suivant acte notarié du 23 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 250 du 27 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C n° 841 du 17 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude Lange, employée de banque, demeurant à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Petit-Jean, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Sillitti, employée de banque, demeurant à Thionville, France.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter :

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 19 avril 2006, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu en même date, enregistré à Mersch le 24 avril 2006, volume 436, folio 42, case 10.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée à nouveau:

- d'une part, par des lettres recommandées envoyées le mai 2006 à tous les actionnaires nominatifs, et
- d'autre part, par des annonces publiées le 20 avril 2006 et le 8 mai 2006 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 798 et 899 et dans le «Tageblatt» et le «d'Wort» ;
ces avis reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que cette liste de présence fait apparaître que, sur les actions en circulation,

actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Aucun quorum n'étant requis, la présente assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que l'ordre du jour, inchangé, est le suivant :

I. Modifications statutaires

1. Soumission du Fonds à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

2. Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi applicable dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

3. Modification du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Le capital minimum de la Société est équivalent à Euro un million deux cent cinquante mille (Euro 1.250.000,-).

4. Modification de l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment ainsi que, (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration en conformité avec les lois et règlements.

Conformément aux exigences posées par la Loi de 2002, notamment quant au type de marchés sur lequel les avoirs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir:

(i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;

(ii) en parts d'OPC;

(iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;

(iv) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, bourse de valeurs situés sur un Etat Membre de l'Union Européenne (UE), en Europe, Amérique, Afrique, Asie, Australie ou Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un marché réglementé tels que mentionnés ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

La Société est autorisée à recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières et instrument du marché monétaire en vue d'une gestion de portefeuille efficace et à des fins de couverture.»

5. Modification de l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi du 20 décembre

2002. Les réviseurs seront élus par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et lorsque leurs successeurs seront élus. Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.»

6. Modification de l'article 23: Ajout des paragraphes suivants après le paragraphe 4 du point A:

«(5) Les flux perçus et versés par la Société, en vertu des contrats swaps, sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité de ces flux. La valeur des swaps résulte alors de la différence entre ces deux actualisations.

(6) Les parts/actions d'organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire connue, ou si le prix déterminé n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces actifs, le prix sera déterminé par le conseil d'administration d'une manière juste et équitable. Les parts/actions d'OPC de type fermé seront évaluées sur base de leur dernière valeur de marché disponible.

(7) Les Instruments du Marché Monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur d'un Autre Etat ou tout autre Marché Réglementé et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas douze mois seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus éventuels; la valeur globale étant amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire.

(8) Les contrats à terme et contrats d'option qui ne sont pas négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur d'un autre Etat ou tout autre Marché Réglementé seront évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux règles fixées de bonne foi par le conseil d'administration, selon des critères uniformes pour chaque type de contrats. La valeur des contrats à terme et contrats d'option négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur d'un autre Etat ou tout autre Marché Réglementé sera basée sur les cours de clôture ou de règlement (settlement) publiés par ce Marché Réglementé, bourse de valeur d'un autre Etat ou autre Marché Réglementé où les contrats en question sont principalement négociés. Si un contrat à terme ou contrat d'option n'a pas pu être liquidé à la date d'évaluation des actifs nets concernée, les critères de détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat à terme ou contrat d'option seront fixés par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(9) Les flux versés par la Société, en vertu des contrats Total return Swaps sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité de ces flux. Le flux reçu par l'acheteur de la protection, qui correspond à une combinaison d'options, est aussi actualisé, et est fonction de plusieurs paramètres, dont notamment le prix, la volatilité et les probabilités de défauts de l'actif sous jacent. La valeur des contrats de Total return Swaps résulte alors de la différence entre les deux flux actualisés précédemment décrits.»

7. Ajout des deux paragraphes suivants à la fin du point 9), nouvelle numérotation, du second paragraphe du point A. de l'article 23 des statuts relatif à l'évaluation des avoirs du Fonds:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à adopter d'autres principes d'évaluation adéquats pour les avoirs du Fonds dans le cas où des circonstances extraordinaires rendraient impossible ou inadéquate la détermination des valeurs suivant les critères spécifiés ci-dessus.

Lors de demandes de souscription ou de remboursement importantes, le Conseil d'Administration peut évaluer la valeur des actions sur la base des cours de la séance de Bourse ou de marché pendant laquelle elle a pu procéder aux acquisitions ou ventes nécessaires de valeurs pour le compte du Fonds.

Dans ce cas, une seule méthode de calcul sera appliquée à toutes les demandes de souscription ou de remboursement introduites au même moment.»

8. Modification du premier paragraphe de l'article 27 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société conclura une convention de dépôt et une convention de services financiers avec une banque qui satisfait aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif («la Banque Dépositaire»). Tous les avoirs de la Société seront détenus par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire, qui sera responsable à l'égard de la Société et de ses actionnaires conformément aux dispositions de la loi applicable. Les émoluments payables à la Banque Dépositaire seront déterminés dans la convention de dépôt.»

9. Substitution des références à «la loi du 30 mars 1988» par des références à «la loi du 20 décembre 2002» à l'article 30 des statuts.

II. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de soumettre le Fonds à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi applicable dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: Le capital minimum de la Société est équivalent à Euro un million deux cent cinquante mille (Euro 1.250.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment ainsi que, (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration en conformité avec les lois et règlements.

Conformément aux exigences posées par la Loi de 2002, notamment quant au type de marchés sur lequel les avoirs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir:

- (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;
- (ii) en parts d'OPC;
- (iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;
- (iv) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, bourse de valeurs situés sur un Etat Membre de l'Union Européenne (UE), en Europe, Amérique, Afrique, Asie, Australie ou Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un marché réglementé tels que mentionnés ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

La Société est autorisée à recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières et instrument du marché monétaire en vue d'une gestion de portefeuille efficace et à des fins de couverture.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi du 20 décembre 2002. Les réviseurs seront élus par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et lorsque leurs successeurs seront élus. Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 en ajoutant les paragraphes suivants après le paragraphe 4 du point A:

«(5) Les flux perçus et versés par la Société, en vertu des contrats swaps, sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité de ces flux. La valeur des swaps résulte alors de la différence entre ces deux actualisations.

(6) Les parts/actions d'organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire connue, ou si le prix déterminé n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces actifs, le prix sera déterminé par le conseil d'administration d'une manière juste et équitable. Les parts/actions d'OPC de type fermé seront évaluées sur base de leur dernière valeur de marché disponible.

(7) Les Instruments du Marché Monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur d'un Autre Etat ou tout autre Marché Réglementé et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas douze mois seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus éventuels; la valeur globale étant amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire.

(8) Les contrats à terme et contrats d'option qui ne sont pas négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur d'un autre Etat ou tout autre Marché Réglementé seront évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux règles fixées de bonne foi par le conseil d'administration, selon des critères uniformes pour chaque type de contrats. La valeur des contrats à terme et contrats d'option négociés sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur d'un autre Etat ou tout autre Marché Réglementé sera basée sur les cours de clôture ou de règlement (settlement) publiés par ce Marché Réglementé, bourse de valeur d'un autre Etat ou autre Marché Réglementé où les contrats en question sont principalement négociés. Si un contrat à terme ou contrat d'option n'a pas pu être liquidé à la date d'évaluation des actifs nets concernée, les critères de détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat à terme ou contrat d'option seront fixés par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(9) Les flux versés par la Société, en vertu des contrats Total return Swaps sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité de ces flux. Le flux reçu par l'acheteur de la protection, qui

correspond à une combinaison d'options, est aussi actualisé, et est fonction de plusieurs paramètres, dont notamment le prix, la volatilité et les probabilités de défauts de l'actif sous jacent. La valeur des contrats de Total return Swaps résulte alors de la différence entre les deux lux actualisés précédemment décrits.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter les deux paragraphes suivants à la fin du point 9), nouvelle numérotation, du second paragraphe du point A. de l'article 23 des statuts relatif à l'évaluation des avoirs du Fonds:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à adopter d'autres principes d'évaluation adéquats pour les avoirs du Fonds dans le cas où des circonstances extraordinaires rendraient impossible ou inadéquate la détermination des valeurs suivant les critères spécifiés ci-dessus.

Lors de demandes de souscription ou de remboursement importantes, le Conseil d'Administration peut évaluer la valeur des actions sur la base des cours de la séance de Bourse ou de marché pendant laquelle elle a pu procéder aux acquisitions ou ventes nécessaires de valeurs pour le compte du Fonds.

Dans ce cas, une seule méthode de calcul sera appliquée à toutes les demandes de souscription ou de remboursement introduites au même moment.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 27 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société conclura une convention de dépôt et une convention de services financiers avec une banque qui satisfait aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif («la Banque Dépositaire»). Tous les avoirs de la Société seront détenus par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire, qui sera responsable à l'égard de la Société et de ses actionnaires conformément aux dispositions de la loi applicable. Les émoluments payables à la Banque Dépositaire seront déterminés dans la convention de dépôt.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de substituer les références à «la loi du 30 mars 1988» par des références à «la loi du 20 décembre 2002» à l'article 30 des statuts.

Frais

: Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M-C. Lange, V. Petit-Jean, S. Sillitti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2006, vol. 436, fol. 94, case 15. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, gardien de la minute actuellement empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Elvinger.

(052157.03/242/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

PRIMERA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 107.878.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRIMERA FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047465/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

IMMOBILIERE ALBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 13A, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 100.876.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

(029787//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56024

FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047467/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.523.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07419 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047470/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07426 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047472/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

DANISMAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.850.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 mars 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029934/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CommTrust INVEST, Fonds Commun de Placement.
Änderung des Verwaltungsreglements

Die CommTrust INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft»), die Verwaltungsgesellschaft des CommTrust INVEST («der Fonds»), ein Sondervermögen nach Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat mit Zustimmung der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds wie folgt zu ändern:

Artikel 1 Punkt 1 wird wie folgt gefasst:

«Der CommTrust INVEST ist ein rechtlich unselbständiges Sondervermögen (fonds commun de placement), aus Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten («Fondsvermögen»), das unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung verwaltet wird. Das Netto-Fondsvermögen (Fondsvermögen abzüglich der dem Fonds zuzurechnenden Verbindlichkeiten) muss innerhalb von sechs Monaten nach Genehmigung des Fonds mindestens den Gegenwert von 1.250.000,- Euro erreichen.»

An Artikel 6 Punkt 2 wird folgender Satz angefügt:

«Aus den gleichen Gründen behält sich die Verwaltungsgesellschaft insbesondere das Recht vor, Zeichnungsanträge abzulehnen, welche mit den Praktiken des «Market Timing» verbunden sind oder deren Antragsteller der Anwendung dieser Praktiken verdächtig sind.»

Artikel 6 Punkt 3 wird wie folgt gefasst:

«Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zu einem zum Zeitpunkt der Erteilung des Zeichnungsantrages unbekanntem Ausgabepreis des jeweiligen Bewertungstages. Zeichnungsanträge, welche bis spätestens 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

Artikel 9 Punkt 2 wird wie folgt gefasst:

«Die Rücknahme erfolgt grundsätzlich zu einem zum Zeitpunkt der Erteilung des Rücknahmeantrages unbekanntem Rücknahmepreis des jeweiligen Bewertungstages. Rücknahmeanträge, welche bis spätestens 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

In Artikel 6 des Sonderreglements wird folgender Punkt 5 ergänzt:

«Die in diesem Artikel genannten Kosten verstehen sich zuzüglich einer ggf. anfallenden Mehrwertsteuer.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 1. Juni 2006 in Kraft.

Luxemburg, den 18. Mai 2006.

CommTrust INVESTMENT MANAGEMENT S.A. / M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07204. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047814//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

SAIRDEFI, SOCIETE ANONYME INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENTS FINANCIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029935/3842/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SAIRDEFI, SOCIETE ANONYME INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENTS FINANCIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029932/3842/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.222.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07432 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(047477/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

CHALLENGER GLOBAL FONDS, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des CHALLENGER GLOBAL FONDS, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07199.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Verwaltungsgesellschaft

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

(047817//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

MASTER STRATEGY WARBURG, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des MASTER STRATEGY WARBURG, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07197.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Für die Verwaltungsgesellschaft

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

(047819//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
H. R. Luxembourg B 29.905.

Änderung des Verwaltungsreglements

Lux-Arc, Lux-Awo, Lux-Direct, Lux-Extra, Lux-Internet-Fonds, Lux-Linea, Lux-Optima, Lux-Optima US,
Lux-Select, Lux-Telecommunication, PharmaPipeline

Die M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft»), die Verwaltungsgesellschaft, der oben genannten Sondervermögen nach Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat mit Zustimmung der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, das einheitlich geltende Verwaltungsreglement, welches die allgemeinen Grundsätze für diese Sondervermögen aufstellt, wie folgt zu ändern:

Artikel 1 Punkt 1 Satz 2 wird wie folgt gefasst:

«Das jeweilige Netto-Fondsvermögen (Fondsvermögen abzüglich der dem jeweiligen Fonds zuzurechnenden Verbindlichkeiten) muß innerhalb von sechs Monaten nach Genehmigung des entsprechenden Fonds mindestens den Gegenwert von 1.250.000,- Euro erreichen.»

An Artikel 6 Punkt 2 wird folgender Satz angefügt:

«Aus den gleichen Gründen behält sich die Verwaltungsgesellschaft insbesondere das Recht vor, Zeichnungsanträge abzulehnen, welche mit den Praktiken des «Market Timing» verbunden sind oder deren Antragsteller der Anwendung dieser Praktiken verdächtig sind.»

Artikel 6 Punkt 3 wird wie folgt gefasst:

«Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zu einem zum Zeitpunkt der Erteilung des Zeichnungsantrages unbekanntem Ausgabepreis des jeweiligen Bewertungstages. Zeichnungsanträge, welche bis spätestens 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach 16.00 Uhr

(Luxemburger Zeit) eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

Artikel 9 Punkt 2 wird wie folgt gefasst:

«Die Rücknahme erfolgt grundsätzlich zu einem zum Zeitpunkt der Erteilung des Rücknahmeantrages unbekanntem Rücknahmepreis des jeweiligen Bewertungstages. Rücknahmeanträge, welche bis spätestens 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Anteilwert des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, werden zum Anteilwert des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

In Artikel 13 wird folgender Punkt 3 ergänzt:

«Sämtliche Kosten verstehen sich zuzüglich einer ggf. anfallenden Mehrwertsteuer.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 1. Juni 2006 in Kraft.

Luxemburg, den 19. Mai 2006.

MM.WARBURG-LuxInvest S.A. / M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07202. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047816//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ALTIS FUND, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des ALTIS FUND, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07195.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Verwaltungsgesellschaft

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

(047820//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LUX-HELIOS, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des LUX-HELIOS, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07189.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Verwaltungsgesellschaft

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

(047821//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

IT4ALL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 89.528.

AUSZUG

Der Gesellschaftssitz wurde mit Rückwirkung zum 1. März 2006 wieder nach L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2006.

Für die Gesellschaft

S. Reisdorf

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00128. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029910//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LUX-TopWorld, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des LUX-TopWorld, der von der M.M. WARBURG-LUXINVEST S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07183.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Verwaltungsgesellschaft
M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.
Unterschriften

(047823//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

brauco.invest, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des brauco.invest, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07170.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Verwaltungsgesellschaft
M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.
Unterschriften

(047827//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LUX-STRATOS, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des LUX-STRATOS, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 29. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BQ07167.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Verwaltungsgesellschaft
M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.
Unterschriften

(047831//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LUXONO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 112.302.

In the year two thousand and five, on the ninth of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

CANDOVER 2001 FUND UK no 3 LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7 LN,
duly represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, attached hereto.

The said proxy, initialed ne variatur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration formalities.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of LUXONO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 October 2005, in process of registration at the Luxembourg Trade Register, acting in its said capacity, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner of the Company resolves to create five classes of shares, divided into class A shares (the «Class A Shares»), class B shares (the «Class B Shares»), class C shares (the «Class C Shares»), class D shares (the «Class D Shares») and class E shares (the «Class E Shares»).

The rights attached to each such class are described in the articles of incorporation of the Company.

Second Resolution

The sole shareholder of the Company resolves to convert the existing five hundred (500) shares of the Company into five hundred (500) Class A Shares.

Third Resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of three hundred ninety-one thousand five hundred euro (EUR 391,500.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of four hundred four thousand euro (EUR 404,000.-) through the issue of two thousand seven hundred thirty-two (2,732) new Class A Shares, three thousand two hundred thirty-two (3,232) new Class B Shares, three thousand two hundred thirty-two (3,232) new Class C Shares, three thousand two hundred thirty-two (3,232) new Class D Shares, and three thousand two hundred thirty-two (3,232) new Class E Shares having a par value of one twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

The fifteen thousand six hundred sixty (15,660) new shares of the Company have been subscribed as follows:

1) three hundred ten (310) new Class A Shares, three hundred ten (310) new Class B Shares, three hundred ten (310) new Class C Shares, three hundred ten (310) new Class D Shares and three hundred ten (310) new Class E Shares have been subscribed by Candover Investments Plc, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7 LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of thirty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 38,750.-) which shall be entirely allocated to the share capital.

2) fifty-five (55) new Class A Shares, fifty-five (55) new Class B Shares, fifty-five (55) new Class C Shares, fifty-five (55) new Class D Shares and fifty-five (55) new Class E Shares have been subscribed by Candover (Trustees) Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 6,875.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

3) twenty-three (23) new Class A Shares, twenty-three (23) new Class B Shares, twenty-three (23) new Class C Shares, twenty-three (23) new Class D Shares and twenty-three (23) new Class E Shares have been subscribed by Mourant & Co Trustees Limited, as trustee for the Candover 2001 Employee Benefit, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,875.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

4) three-hundred ninety-seven (397) new Class A Shares, three-hundred ninety-seven (397) new Class B Shares, three-hundred ninety-seven (397) new Class C Shares, three-hundred ninety-seven (397) new Class D Shares and three-hundred ninety-seven (397) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund UK no 1 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of forty-nine thousand six hundred twenty-five euro (EUR 49,625.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

5) one hundred sixty-nine (169) new Class A Shares, one hundred sixty-nine (169) new Class B Shares, one hundred sixty-nine (169) new Class C Shares, one hundred sixty-nine (169) new Class D Shares and one hundred sixty-nine (169) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund UK no 2 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of twenty-one thousand one hundred twenty-five euro (EUR 21,125.-) which shall be entirely allocated to the share capital.

6) thirty-nine (39) new Class A Shares, five hundred thirty-nine (539) new Class B Shares, five hundred thirty-nine (539) new Class C Shares, five hundred thirty-nine (539) new Class D Shares and five hundred thirty-nine (539) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund UK no 3 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of fifty-four thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 54,875.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

7) fifty-three (53) new Class A Shares, fifty-three (53) new Class B Shares, fifty-three (53) new Class C Shares, fifty-three (53) new Class D Shares and fifty-three (53) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund UK no 4 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of six thousand six hundred twenty-five euro (EUR 6,625.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

8) thirty-eight (38) new Class A Shares, thirty-eight (38) new Class B Shares, thirty-eight (38) new Class C Shares, thirty-eight (38) new Class D Shares and thirty-eight (38) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001

Fund UK no 5 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of four thousand seven hundred fifty euro (EUR4,750.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

9) two hundred ninety-three (293) new Class A Shares, two hundred ninety-three (293) new Class B Shares, two hundred ninety-three (293) new Class C Shares, two hundred ninety-three (293) new Class D Shares and two hundred ninety-three (293) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund UK no 6 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of thirty-six thousand six hundred twenty-five euro (EUR 36,625.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

10) five hundred twelve (512) new Class A Shares, five hundred twelve (512) new Class B Shares, five hundred twelve (512) new Class C Shares, five hundred twelve (512) new Class D Shares and five hundred twelve (512) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund US no 1 LP, a limited partnership organised under the laws of the England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of sixty-four thousand euro (EUR 64,000.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

11) three hundred twenty-three (323) new Class A Shares, three hundred twenty-three (323) new Class B Shares, three hundred twenty-three (323) new Class C Shares, three hundred twenty-three (323) new Class D Shares and three hundred twenty-three (323) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund US no 2 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of forty thousand three hundred seventy-five euro (EUR 40,375.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

12) one hundred eighty-two (182) new Class A Shares, one hundred eighty-two (182) new Class B Shares, one hundred eighty-two (182) new Class C Shares, one hundred eighty-two (182) new Class D Shares and one hundred eighty-two (182) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund US no 3 LP, a limited partnership organised under the laws of the England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of twenty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 22,750.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

13) fifty-two (52) new Class A Shares, fifty-two (52) new Class B Shares, fifty-two (52) new Class C Shares, fifty-two (52) new Class D Shares and fifty-two (52) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund US no 4 LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

14) two hundred fifteen (215) new Class A Shares, two hundred fifteen (215) new Class B Share, two hundred fifteen (215) new Class C Shares, two hundred fifteen (215) new Class D Shares and two hundred fifteen (215) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund US no 5 LP, a limited partnership organised under the laws of the U.K., having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

15) seventy-one (71) new Class A Shares, seventy-one (71) new Class B Shares, seventy-one (71) new Class C Shares, seventy-one (71) new Class D Shares and seventy-one (71) new Class E Shares have been subscribed by Candover 2001 Fund UK GmbH & Co. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Steinstrasse 11, Düsseldorf 47450, represented by Mr Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of a portion of its claim existing against the Company for an amount of eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 8,875.-), which shall be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the total contribution in kind has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole partner resolves to amend Articles eight and nineteen, which shall now read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at four hundred four thousand euro (EUR 404,000.-), represented by sixteen thousand one hundred sixty (16,160) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, divided into three hundred thousand two hundred thirty-two (3,232) Class A Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, three hundred thousand two hundred thirty-two (3,232) Class B Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, three hundred thousand two hundred thirty-two (3,232) Class C Shares with a par value of twenty-five euro (EUR

25.-) each, three hundred thousand two hundred thirty-two (3,232) Class D Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and three hundred thousand two hundred thirty-two (3,232) Class E Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with such rights as set out in the present Articles of incorporation.»

The following sentence shall be added at the end of Article nineteen:

«The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class B and/or Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares. In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, s'est présentée.

CANDOVER 2001 FUND UK no 3 L.P., un limited partnership régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-jointe.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite société représentée comme dit est, agissant en sa qualité d'associé unique de LUXONO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporée par un acte du notaire soussigné daté du 26 octobre 2005 (la «Société»), en cours d'immatriculation au R.C.S de Luxembourg, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer cinq catégories de parts sociales préférentielles constituées de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») et de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»).

Les droits afférents à chaque catégorie de parts sociales sont décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre vingt onze mille cinq cents euros (EUR 391.500,-) dans le but de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent quatre mille euros (EUR 404.000,-) par l'émission de deux mille sept cent trente-deux (2.732) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, de trois mille deux cent trente-deux (3.232) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, de trois mille deux cent trente-deux (3.232) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, de trois mille deux cent trente-deux (3.232) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et de trois mille deux cent trente-deux (3.232) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les quinze mille six cent soixante (15,660) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) trois cent dix (310) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, trois cent dix (310) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, trois cent dix (310) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, trois cent dix (310) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et trois cent dix (310) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover Investments Plc, un limited partnership régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de trente-huit sept cent cinquante euros (EUR 38.750,-), entièrement affectés au capital social.

2) cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cinquante-cinq (55) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover (Trustees) Limited, un limited partnership régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.875,-), entièrement affectés au capital social.

3) vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Mourant & Co Trustees Limited, en sa qualité de trustee pour Candover Employe 2001 Benefit Trust, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.875,-), entièrement affectés au capital social.

4) trois cent quatre vingt dix sept (397) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, trois cent quatre vingt dix sept (397) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, trois cent quatre vingt dix sept (397) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, trois cent quatre vingt dix sept (397) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et trois cent quatre vingt dix sept (397) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund UK no 1 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de quarante-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 49.625,-), entièrement affectés au capital social.

5) cent soixante-neuf (169) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cent soixante-neuf (169) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cent soixante-neuf (169) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cent soixante-neuf (169) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cent soixante-neuf (169) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund UK no 2 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de vingt et un mille cent vingt-cinq euros (EUR 21.125,-), entièrement affectés au capital social.

6) trente-neuf (39) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cinq cent trente-neuf (539) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cinq cent trente-neuf (539) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cinq cent trente-neuf (539) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cinq cent trente-neuf (539) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund UK no 3 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 54.875,-), entièrement affectés au capital social.

7) cinquante-trois (53) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cinquante-trois (53) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cinquante-trois (53) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cinquante-trois (53) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cinquante-trois (53) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund UK no 4 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 6.625,-), entièrement affectés au capital social.

8) trente-huit (38) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, trente-huit (38) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, trente-huit (38) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, trente-huit (38) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et trente-huit (38) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund UK no 5 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 4.750,-), entièrement affectés au capital social.

9) deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund UK no 6 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de trente-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 36.625,-), entièrement affectés au capital social.

10) cinq cent douze (512) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cinq cent douze (512) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cinq cent douze (512) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cinq cent douze (512) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cinq cent douze (512) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover

2001 Fund US no 1 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-), entièrement affectés au capital social.

11) trois cent vingt-trois (323) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, trois cent vingt-trois (323) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, trois cent vingt-trois (323) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, trois cent vingt-trois (323) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et trois cent vingt-trois (323) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund US no 2 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de quarante mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 40.375,-), entièrement affectés au capital social.

12) cent quatre vingt-deux (182) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre vingt-deux (182) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre vingt-deux (182) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cent quatre vingt-deux (182) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund US no 3 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de vingt deux mille sept cent cinquante euros (EUR 22.750,-), entièrement affectés au capital social.

13) cinquante-deux (52) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cinquante-deux (52) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cinquante-deux (52) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cinquante-deux (52) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cinquante-deux (52) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund US no 4 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-), entièrement affectés au capital social.

14) deux cent quinze (215) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quinze (215) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quinze (215) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quinze (215) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et deux cent quinze (215) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund US no 5 LP, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-), entièrement affectés au capital social.

15) soixante et onze (71) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, soixante et onze (71) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, soixante et onze (71) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, soixante et onze (71) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et soixante et onze (71) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ont été souscrites par Candover 2001 Fund GmbH & Co. KG, une société régie par les lois de la R.F.A., ayant son siège social au 11 Steinstrasse, Düsseldorf 47450, représentée par M. Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant en une partie de la créance existant contre la société d'un montant de huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 8.875,-), entièrement affectés au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport en nature a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article huit eu l'article dix-neuf des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre mille euros (EUR 404.000,-) représenté par seize mille cent soixante parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en trois mille deux cent trente-deux (3.232) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, trois mille deux cent trente-deux (3.232) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, trois mille deux cent trente-deux (3.232) Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, trois mille deux cent trente-deux (3.232) Parts Sociales de Catégorie D d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et trois mille deux cent trente-deux (3.232) Parts Sociales de Catégorie E d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits décrits dans les présents statuts».

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'article dix-neuf des statuts de la Société:

«Les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et/ou de Catégorie D auront le droit de recevoir pro rata un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Après le paiement d'un tel dividende, tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, iront aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie E. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A et/ou de Catégorie B. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie

C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie B, ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 75, case 2. – Reçu 3.915 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

J. Elvinger.

(051037.03/211/369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LUXONO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 112.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(051038.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DEKA-INSTITUTIONELL, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A. H. R. Luxemburg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen DEKA-INSTITUTIONELL, der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 24. Mai 2006 gegründet.

Das Sonderreglement wurde am 31. Mai 2006 unter der Referenznummer LSO-BQ08770 beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Luxemburg, den 24. Mai 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

(048994.03//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

INCOMETRIC FUND, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement INCOMETRIC FUND, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

(052289.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

56035

RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.196.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 avril 2006 à 10.00 heures a décidé de renouveler, pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007, le mandat des administrateurs suivants:

Ordre du jour:

- M. Peter Craft
- M. Alisdair A. Stewart
- Mme Véronique Gillet
- M. Henry C. Kelly
- M. Thierry Logier
- M. Matthias Maertens
- M. Christian Szylar

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de réviseur indépendant de DELOITTE jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054752.05/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBS (Luxembourg) S.A.

Signature

(054750.04/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

CAPITALIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.936.

L'an deux mille six, le onze mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 15.936, constituée sous la dénomination de BANCO DI ROMA INTERNATIONAL BANK, suivant acte reçu en date du 8 juin 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 138 du 30 juin 1978, et dont la dénomination a été changée en BANCA DI ROMA INTERNATIONAL par acte reçu en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 599 du 16 décembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrizio Lantanzio, Directeur de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société BANCA DI ROMA INTERNATIONAL en CAPITALIA LUXEMBOURG S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de BANCA DI ROMA INTERNATIONAL en CAPITALIA LUXEMBOURG S.A.; ce changement a été dûment approuvé, en vertu de l'article 3(5) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur financier, par Monsieur Luc Frieden, Ministre du trésor et du Budget du Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2006.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de CAPITALIA LUXEMBOURG S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lattanzio, H. Janssen, U. Cerasi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

J. Elvinger.

(052912.03/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

CAPITALIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(052916.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

HYPO PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 21. Februar 2006

Der Verwaltungsrat bestellt KPMG AUDIT, mit Sitz in 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2006.

Luxemburg, den 30. März 2006.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029919/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

THB 70 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 115.377.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme EUROCONSEIL S.A. avec siège aux Seychelles, Oliaji Trade-Centre Francis Rachel Street, Victoria-Mahe, ici représentée par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général lui accordé; une copie dudit pouvoir, paraphé ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2) La société anonyme VALESSORE HOLDING S.A. (R.C.S. B 29.489) avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, ici représentée par ses administrateurs en fonction, Monsieur Romain Zimmer, préqualifié et Monsieur Ferdinand Sassel, expert comptable, demeurant à Munsbach.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THB 70 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si l'unanimité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- EUROCONSEIL S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2.- VALESSORE S.A., prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, demeurant au 222, rue Principale à L-5366 Munsbach;

- Monsieur Romain Zimmer, expert comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, demeurant au 20-22, rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Thomas Blaquiere, consultant, né le 28 mai 1970 à F-92000 Meudon, demeurant rue Victor Hugo à F-92800 Puteaux (France).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

5.- Le siège social est établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Zimmer, F. Sassel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 66, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(033014/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

T.W.S.L., TRUCK WASHING SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 1-3, rue Nicolas Goedert.

R. C. Luxembourg B 47.291.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06151, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T.W.S.L., TRUCK WASHING SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029791/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST VIII HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.881.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029793/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST IV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.189.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029816/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST IV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.189.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029818/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Collvry (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 86.515.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

COLONY IVRY PARTNERS, L.P., (ci-après désigné «l'Associé Unique»), a limited partnership constituée sous la loi de Delaware, USA, dont le siège social est au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 3496901 et dont le principal établissement est au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States;

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 21 décembre 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. Collvry (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.515, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire résidant alors à Hesperange, en date du 4 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le N° 923 en date du 18 juin 2002 (ci-après désignée «la Société»);

2. les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire susnommé, le 27 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le N° 1698 en date du 27 novembre 2002;

3. le capital de la société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées;

4. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société pour les avoir souscrites à la constitution de la Société;

5. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société;

- Nomination de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes conformément aux dispositions des articles 14 et 18 des statuts et des articles 142 et 202-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Résolutions

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Seconde résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

COLONY IVRY PARTNERS L.P., a limited partnership organised under the law of Delaware, USA, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 inscribed in the Register of Delaware under the number 3496901 and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, united States;

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on the 21st December 2005, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. Collvry (LUX), S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.515, has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 4th march 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 923 dated 18th June 2002 (the «Company»);

2. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed enacted the notary Gérard Lecuit, pre-named, on 27th September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1698 dated 27th November 2002;

3. The subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five) each, fully paid up.

4. The Sole Shareholder holds all shares of the Company for having them subscribed to the formation of the Company.

5. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation;

- To appoint COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary adminis-

trative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder has taken the following resolutions in accordance with the provisions of articles 14 and 18 of the articles of association and of articles 142 and 202-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915:

Resolutions

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

Second resolution

The General Meeting appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540 and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(032016/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

LFM WATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LFM WATCH S.A., tenue au siège social, le 22 mars 2006, que:

- décision a été prise d'approuver la démission du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, avec effet pour l'exercice clos au 31 décembre 2005;

- décision a été prise de nommer la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. LUXEMBOURG, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, Commissaire aux comptes avec effet pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Pour la société

J. Roulland

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00142. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029928//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56043

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029864/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029853/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029840/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029837/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029833/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 90.913.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 225 du 3 mars 2003, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.913.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de mise en liquidation de ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l. («la Société»);

- Nomination de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant l'assemblée suivant lettre recommandée en date du 16 décembre 2005.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Seconde résolution

L'assemblée générale nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui elle confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges,

hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et. de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est. suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange, on December 24, 2002, published in the Mémorial C, number 225 of March 3, 2003, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 90.913.

The extraordinary general meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- Decision to put the Company into liquidation;

- To appoint COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

III.- It results from the said attendance list that the 100 shares representing the whole corporate capital are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting by registered mail dated 16 December 2005.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention in liquidation».

Second resolution

The General Meeting appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540, and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(032017/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

JACMEL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 78.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

(029845//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

VPOINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 106.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 avril 2006.

VPOINT, S.à r.l.

Signature

(029862//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CFC FINANCE, Société Anonyme.

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 115.321.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) DOLOMIES ET CHAUX, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 58.523,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2) PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 53.179,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of CFC FINANCE (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

It can be established, by a simple decision of the board of directors, branches or offices elsewhere, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or other activities which are directly or indirectly connected with its purposes or which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by two directors.

The Company may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company is administered by a board of directors composed of at least three (3) directors, shareholders or not.

The directors are elected by the general meeting of shareholders for a term which may not exceed six years; they are reeligible and may always be dismissed at any time by the general meeting of shareholders.

The directors in office are re-eligible and may be removed by a decision of the general meeting of shareholders adopted under the conditions required to modify the articles of incorporation of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise situation preventing a director from acting as director of the Company, the board of directors shall appoint, by a simple majority, a director, who need not be a shareholder, to fill such vacancy until a general meeting of shareholders is held, which the board of directors shall convene within fifteen days of the new appointment. At such general meeting, the may appoint, at the majority of the votes of the shareholders present or represented, a successor director.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose; all powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by applicable law, or by the present articles of incorporation of the Company as mentioned notably in article 15 below, fall within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors may choose among its directors a chairman (the «Chairman»). The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the Chairman is unable to be present at a meeting, the presidency of the meeting will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened at any time by the Chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors and non directors being permitted, and given in writing, by letter, telegram, telex or telefax. In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, in the latter cases confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the members present or represented at the meeting. In case of an equality of votes, the Chairman has a casting vote. For the avoidance of doubt, should the presidency of the board meeting not be held by the Chairman, the president of such board meeting replacing the Chairman shall not have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of directors are signed by the Chairman and one director.

Copies or extracts shall be certified conform by the Chairman or by two directors.

Art. 10. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management as well as the representation of the Company relating to this management to one or several members of the board of directors or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

Art. 11. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signature of any two directors.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determine their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time by the general meeting of shareholders. The statutory auditor(s) is (are) appointed for a period which may not exceed six years and are reeligible.

Business year - General meeting

Art. 13. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 14. The convening notices of the general meeting of shareholders are made as prescribed by law. They are not necessary when all shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders, and that they declare that they had beforehand knowledge of the agenda of such meeting.

The board of directors may decide that to attend the general meeting, the owner of shares must register them five free days before the date settled for the meeting; any shareholder will have the right to vote in person or by proxy, shareholder or not.

Each share entitles to the casting of one vote.

Art. 15. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 16. The general meeting decides the allocation and the distribution of the net profit.

The board of directors is authorized to pay interim dividend in compliance with the restrictions provided by the law.

Art. 17. The annual general meeting will be held on the third Tuesday of the month of June, at 5:00 p.m. at the registered office or at any other place specified in the convening notice.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The board of directors may convene an extraordinary general meeting in accordance with those articles of association and with applicable law.

Art. 18. The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, will be applicable in so far as these articles of incorporation do not derogate thereto.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1. DOLOMIES ET CHAUX, prenamed, three thousand ninety-nine shares	3,099
2. PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, prenamed, one share.	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The three thousand and one hundred (3,100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2006.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting - Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

I. The following persons are appointed as directors, their mandate expiring at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2006:

1. Mr Léon Albert Lhoist, manager of companies, born on April 24, 1950 at Liège (Belgium), residing at Avenue de Fleurs 8, 1050 Bruxelles (Belgium),

2. Mr Gérard Becquer, auditor, born on April 29, 1956, at Briey (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

3. Mr Xavier Pauwels, private employee born on December 21, 1971 at Bruxelles (Belgique), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

II. The registered office of the Company shall be at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

III. HRT REVISION, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, is appointed as auditor of the Company until the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2006.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) DOLOMIES ET CHAUX, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, et enregistrée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.523,

ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, et enregistrée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.179,

ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituée et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CFC FINANCE (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune de ce siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la suspension totale de ces circonstances extraordinaires, sans que toutefois cette mesure provisoire ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières et autres, qui sont directement ou indirectement liées à son objet, ou qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs.

La Société pourra accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui peuvent être actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un administrateur à la suite de décès, de démission, ou autre situation l'empêchant d'exercer ses fonctions d'administrateur, le conseil d'administration élira, à la majorité simple, un administrateur, qui n'aura pas besoin d'être actionnaire, pour assurer temporairement la vacance jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, sur convocation du conseil d'administration, dans un délai de quinze jours suivant la nouvelle nomination. A cette assemblée générale, les actionnaires pourront élire, à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés, un nouvel administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi applicable ou par les présents statuts de la Société, notamment à l'article 15 ci-dessous, est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir d'élire un président (le «Président»). Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Si le Président ne peut être présent à la réunion, la présidence de la réunion sera assurée par un des administrateurs présents, désigné à cet effet par le conseil.

Les réunions du conseil seront convoquées à tout moment par le Président ou par deux administrateurs quelconques.

Le conseil ne peut délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points de l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie; si un des trois derniers moyens de communication est utilisé, le vote devra être confirmé ultérieurement par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés à la réunion. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Dans un souci de clarté, si la présidence de la réunion du conseil n'est pas assurée par le Président, le président de la réunion le remplaçant n'aura pas de voix prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront signés par le Président et un administrateur.

Les copies ou extraits seront certifiées conformes par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, ou à des tierces personnes, actionnaires ou non.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 12. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leur nombre et leur rémunération, et qui peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Les commissaires sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans et sont rééligibles.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de juin à dix-sept heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par la convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire, en accord avec ces statuts et avec la loi applicable.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'Actions Souscrites
1. DOLOMIES ET CHAUX, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2. PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, prénommée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Les trois mille cents (3.100) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire sousigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ EUR 1.800,-.

Résolutions

Immédiatement après constitution de la Société, les parties figurantes, dûment représentées et représentant l'ensemble du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil d'administration pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006:

1. M. Léon Albert Lhoist, administrateur de sociétés, né le 24 avril 1950 à Liège (Belgique), demeurant avenue de Fleurs 8, 1050 Bruxelles (Belgique),

2. M. Gérard Becquer, expert comptable, né le 29 avril 1956, à Briey (France) résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

3. M. Xavier Pauwels, employé privé, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

II. Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

III. H.R.T REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 mars 2006, vol. 436, fol. 14, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032229/242/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

D'HELY'S TRAITEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Galleft.

R. C. Luxembourg B 115.394.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société BLUE INVESTMENTS LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Madame Jennyfer Romeo, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, en vertu d'une procuration lui donnée le 28 mars 2006.

2.- La société CORAL TRADING LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Madame Jennyfer Romeo, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée le 28 mars 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: D'HELY'S TRAITEUR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal tous services de traiteur consistant en la préparation de plats à domicile et/ou sur site et d'en faire la revente, incluant notamment la préparation, la fourniture et la livraison de plats, buffets froids et chauds à base de viande et poisson, de produits de viandes, de poissons, salades et légumes, ainsi que la préparation, la fourniture et la livraison de desserts pour consommateurs et collectivités.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut encore réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) néanmoins par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne ou nom de laquelle ladite autorisation est délivrée sera toujours requise.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- BLUE INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, cinq cents actions	500
2.- CORAL TRADING LIMITED, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme totale de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cent soixante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Norbert Hely, directeur de société, né à Valence (France), le 27 février 1956, demeurant au 68 Cité Artisanale, F-57700 Neufchef (France).
- 2.- La société BLUE INVESTMENTS LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni).
- 3.- La société CORAL TRADING LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Madame Rosemary Ada Christina West, expert comptable, née à Gloucester (Royaume-Uni), le 16 avril 1962, avec adresse professionnelle au 1 St. Peter Street, Tiverton, EX16 6NY (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

56055

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Norbert Hely, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Romeo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2006, vol. 903, fol. 15, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033135/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

AUTODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 18, Op der Drieschen, ZI «Um Monkeler».

R. C. Luxembourg B 79.626.

En date du 22 mars 2006, le conseil d'administration a coopté Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Graeffly, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur qui achève le mandat de l'administrateur démissionnaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2006. Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale. Maître Pierre Berna est nommé président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTODIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029933/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SFF (SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.597.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 6 juillet 2006 à 16.00 heures au siège de la société sis 1, rue Goethe L-1637 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- démission des administrateurs, du commissaire aux comptes, du domiciliataire et du siège de la société;
- décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes et domiciliataire sortants;
- nomination des administrateurs, du commissaire aux comptes et du domiciliataire remplaçants;
- transfert du siège de la société;
- divers.

Le 15 juin 2006.

Les Membres du Conseil d'Administration

Signature(s)

I (03133/000/19)

56056

ANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juillet 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

L'assemblée générale statutaire du 14 juin 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02250/755/15)

Le Conseil d'Administration.

SALTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 110.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 30 juin 2006 à 9.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de Saint Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 - Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration
FREE HAVEN LTD / F. Bracke
Administrateur / Administrateur
Signature / -

I (02759/000/19)

EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.251.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2006 au siège de la société à 11.00 heures, statuant sur l'exercice 2005.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
3. Approbation des comptes annuels et affectation
4. Nominations statutaires et divers

I (02838/603/14)

Le Conseil d'Administration.

C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.646.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 juin 2006 à 17.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes

- Nomination et renouvellement du mandat des Administrateurs
- Divers

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

I (02908/717/19)

Le Conseil d'Administration.

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.714.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *14 juillet 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 14 juillet 2006 délibérera quelle que soit la portion du capital représenté.

I (03116/534/14)

Le Conseil d'Administration.

NYLOF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 4.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *3 juillet 2006* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02990/000/20)

Le Conseil d'Administration.

KONNICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 32.270.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du *26 juin 2006* à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

II (02931/1161/17)

Le Conseil d'Administration.

56058

INVESTMENT SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu *lundi 3 juillet 2006* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03127/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

TARANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *18 juillet 2006* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03155/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PCC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.648.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu *lundi 3 juillet 2006* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03128/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.722.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 juin 2006* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes aux 31 décembre 2003 et 2004.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

II (02898/698/16)

Le Conseil d'Administration.

TIGONI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.924.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 5 juillet 2006 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03129/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

GLOBE INTERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2006 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03151/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers

I (03152/795/19)

Le Conseil d'Administration.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting of Shareholders convened on May 29, 2006 was not able to validly decide on the items of its agenda.

Thus, the Shareholders of TMF SICAV (the «SICAV» or the «Company») are hereby reconvened to attend to a

NEW EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on June 30, 2006 at 4.00 p.m., with the following agenda:

Extraordinary resolution:

To approve the merger of the Fund into ABN AMRO FUNDS, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and more specifically, upon hearing :

(i) the report of the board of directors of the Fund explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

(ii) the audited reports proscribed by articles 266 of the law of 10 August 1915 on commercial companies prepared by ERNST & YOUNG;

1. to approve more specifically the merger as detailed in the merger proposal;
2. to determine June 30, 2006 or such other date as the general meeting of the shareholders of the Fund shall decide, upon the chairman's proposal (this date not being later than six months after the date of the extraordinary general meeting) the effective date of the merger as defined in the merger proposal (hereafter the «Effective Date»);
3. to decide that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the «Assets») of the sub-funds/classes of the Fund, will be automatically transferred to the different sub-funds/classes of ABN AMRO FUNDS as follows:

Sub-fund of TMF SICAV	Class	Sub-fund of ABN AMRO FUNDS	Class
TMF SICAV USD	A	Interest Growth Fund (USD)	B
TMF SICAV USD	B	Interest Growth Fund (USD)	A
TMF SICAV EUR	A	Euro Plus Fund	B
TMF SICAV EUR	B	Euro Plus Fund	A

Class A shares in the Fund: distribution shares

Class B shares in the Fund: capitalisation shares

Class A shares in ABN AMRO FUNDS: capitalisation shares

Class B shares in ABN AMRO FUNDS: distribution shares

4. to decide that on the Effective Date, ABN AMRO FUNDS will issue to the shareholders of the sub-funds/classes of the Fund, shares in the sub-funds/classes of ABN AMRO FUNDS as described above. In exchange for the contribution of the Assets, ABN AMRO FUNDS will issue to the holders of shares in TMF SICAV, a certain number of shares of classes A and B shares, as described above, on the basis of the respective net asset value per share of classes in TMF SICAV, and of the net asset value per share of the corresponding classes of shares in ABN AMRO FUNDS, on the Effective Date. Such number of shares issued by ABN AMRO FUNDS shall be allocated to each holder of shares in TMF SICAV on a pro rata basis. The new shares in ABN AMRO FUNDS will be distribution and capitalisation shares, as described above, and will be issued in registered form as of the Effective Date;
5. to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

Shareholders in the Fund who do not agree with the proposed merger may request redemption of their shares, under the usual conditions provided in the prospectus, to be dealt until and including June 30, 2006 (or on such other date determined by the shareholders pursuant to item 2 above).

- Shareholders of the sub-fund TMF SICAV USD should note that the investment policy of ABN AMRO FUNDS - Interest Growth Fund (USD) (the «Sub-Fund») is to seek «to provide high regular growth that is consistent with capital preservation (measured in USD) and high liquidity. The reference currency of the Sub-Fund is USD, as mentioned in brackets in the name of the Sub-Fund, such reference currency is used for performance measurement and accounting purposes and it may differ from the investment currency. In choosing securities, the Sub-Fund's investment manager invests exclusively in short-term debt and other interest-bearing Transferable Securities. Through securities selection and through the use of derivatives, the investment manager actively manages the Sub-Fund's overall duration and credit quality».

Shareholders of the sub-fund TMF SICAV EUR should note that the investment policy of ABN AMRO FUNDS Euro Plus Fund (the «Sub-Fund») is to seek «to provide high regular growth and capital security (measured in Euro) as well as high liquidity by investing at least two-thirds of its net assets in investment-grade Euro-denominated transferable debt securities. The Sub-Fund's investment manager allocates assets among various fixed income enhancement strategies. For risk management purposes, the investment manager actively manages the Sub-Fund's overall duration - with a focus on maintaining a relatively short duration - through various methods including the use of derivatives».

Further details are available in the annexes to the report of the board of directors of the Fund.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and copies can be obtained by the shareholders free of charge at the registered office of the Fund:

- 1) the merger proposal;
- 2) the reports on the merger issued by ERNST & YOUNG, the auditors of the Fund and ABN AMRO FUNDS, proscribed by Article 266 of the law on commercial companies;
- 3) the reports of the board of directors for the Fund and ABN AMRO FUNDS on the merger;
- 4) the audited financial statements for the last three accounting years for the Fund and for ABN AMRO FUNDS ; and
- 5) the current prospectus of ABN AMRO FUNDS.

Shareholders are advised that no quorum will be required to validly deliberate on the agenda of the Meeting. The proposals of the agenda will require a majority vote of two thirds of the Shares present or represented at the Meeting in order to be approved.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the SICAV upon request.

The proxy will be valid only if the proxy form together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the SICAV on June 26, 2006 at the latest.

56061

RORDI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.272.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 3, 2006* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (03154/795/14)

The Board of Directors.

REGIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.270.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 4, 2006* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

I (03153/795/14)

The Board of Directors.

SEAFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2006* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02858/010/18)

Le Conseil d'Administration.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 juin 2006* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00146/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

56062

GIP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02857/010/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL BUILDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.893.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02856/010/17)

Le Conseil d'Administration.

M.R.I. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02172/534/14)

Le Conseil d'Administration.

MEESPIERSON SPECIALS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.396.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of Meespierson Specials Fund (the «Company») held on 29 May 2006 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 3 July 2006 at 11.45 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Extraordinary Sole Resolution

Amendment of articles 1, 5, 24, 26, 27 and 32 of the Articles of Incorporation.

The reconvening meeting will validly deliberate on the item of the agenda without any quorum requirement. The resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented at such Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A draft of the restated Articles of Incorporation is available upon request at the registered office of the Company (Tel.: (352) 42 42 63 56 / Fax: (352) 42 42 65 00).

II (02844/755/19)

The Board of Directors.

MEESPIERSON PRIVILEGED INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 84.173.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of Meespierson Privileged Investors (the «Company») held on 29 May 2006 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 3 July 2006 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Extraordinary Sole Resolution:

Amendment of articles 1, 4, 5, 10, 23, 24, 26, 27, 29, 32 and 34 of the Articles of Incorporation.

The new wording of the second paragraph of article 4 of the Articles of Incorporation will be as follows:

«The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.»

The reconvening meeting will validly deliberate on the item of the agenda without any quorum requirement. The resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented at such Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A draft of the restated Articles of Incorporation is available upon request at the registered office of the Company (Tel.: (352) 42 42 63 56/ Fax: (352) 42 42 65 00).

II (02843/755/24)

The Board of Directors.

COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.954.

The Shareholders are hereby convened to attend the

REPORTED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 26, 2006 at 15.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2005,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2005,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2005,
- Statutory nominations,
- Fixation of the Auditor' fees.

To be present or represented to this annual general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (02671/755/19)

The Board of Directors.

DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.992.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 26 juin 2006 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.

56064

3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02699/802/16)

Le Conseil d'Administration.

DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.637.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (02757/045/17)

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.585.

As the extraordinary general meeting of shareholders held on May 29, 2006 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to assist at a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of INDEPENDENT INVESTMENT FUND (the «Company») to be held at 10.00 a.m. on June 30, 2006 at L-2951 Luxembourg-City, 50, Avenue J-F. Kennedy with the following

Agenda:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.
2. To appoint FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Patrick Goebel as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.
3. Miscellaneous.

The reconvening extraordinary general meeting will validly deliberate on the item of the agenda without any quorum requirement. The resolution will be adopted if approved by two thirds of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company and should be returned duly completed to the registered office of the Company. To be valid, proxies should be received by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg before on May 23, 2006.

II (02839/755/23)

The Board of Directors.